



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 28 août 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

4753-I, rue Gaboury :

La demande vise à rendre réputée conforme la localisation du garage privé détaché existant dont la marge de recul latérale gauche est à 1,52 m au lieu de 2 m minimum ainsi que de rendre réputée conforme la marge de recul de la piscine creusée, par rapport au même garage, qui est à 1,3 m au lieu de 1,5 m minimum, comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

265-A, chemin du Roy :

La demande vise à autoriser la construction d'un 2^e garage privé (détaché) au lieu d'un (1) garage maximum ainsi qu'une superficie au sol maximale pour les constructions complémentaires à 184,5 m² au lieu de 130 m² maximum, comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 8 août 2018

Le greffier,

Daniel Martineau, notaire

www.ville.st-augustin.qc.ca